

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MARS 2015

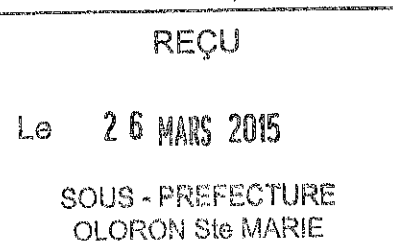
Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOÏPE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Aimé SOUMET
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Jean CASABONNE
	Anne VOELTZEL	à	Martine MIRANDE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Aurélié GIRAUDON
	Christophe GUERY	à	André LABARTHE

Suppléants : Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Marylise GASTON

RAPPORT N° 150319-24-DEV-



PEPINIERE D'ENTREPRISES : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GRILLE TARIFAIRE

M. Uthurry indique que lors des Conseils Communautaires des 30 avril et 19 juin 2014, les tarifs de la pépinière d'entreprises, ainsi que la convention d'occupation précaire et le règlement intérieur ont été validés.

Cependant, après 6 mois d'ouverture, il s'avère que ces documents ne sont pas adaptés. Aussi, il est proposé les modifications suivantes :

1. Simplifier pour éviter des redondances et donner plus de souplesse (meilleure réactivité face aux demandes des entreprises hébergées)
2. Adopter une grille tarifaire juste et précise :
 - o ces prix étant en adéquation avec les tarifs des autres pépinières similaires : location salle de réunion, loyers mensuels progressifs...

- ces prix étant fixés en fonction des charges réelles pour la CCPO
 - la mise en place d'un forfait de base (pour les services intéressant tous les résidents : accueil, abonnement téléphonique...) et d'une facturation au réel pour palier les cas individuels (appels à l'étranger, dépassement électrique pour les locataires qui ont des machines...)
3. Eviter de se mettre en concurrence avec les entreprises locales, cela signifie :
- l'abandon de la location de passage pour les bureaux,
 - le choix de favoriser la mise en relation avec des entreprises locales, agences d'intérim, pôle emploi... plutôt que des travaux de secrétariat.

Les documents modifiés sont joints à la présente délibération.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

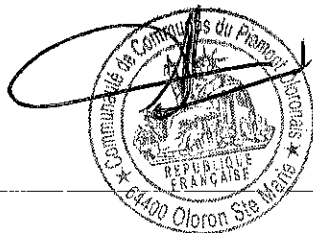
- **APPROUVE** le règlement intérieur et la convention d'occupation de la pépinière d'entreprises
- **FIXE** les tarifs selon la grille jointe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les futurs occupants
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires notamment recouvrer les recettes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mars 2015

Suivent les signatures

Affiché le 26.03.15

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 26 MARS 2015
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE